

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2017 18h30

Présents : BARAFFE Jean-Pierre, DARD Didier, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, LOMBARDET Christophe, RIBIERE Jean-François, ROPP Michèle

Absents excusés : CARISEY Nicolas (procuration à Mr RIBIERE), DOUMER Sonia,

Absents : BARI Pierre, BION Arlette, NOEL Charline

Secrétaire de séance : Mr RIBIERE Jean-François (unanimité)

Nouvelle ouverture de Crédit

Le maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Mutuel arrive à échéance le 30 Septembre 2017. Il convient d'en souscrire une nouvelle.

Sur 3 banques consultées, seul le Crédit Agricole a fait une proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : Caractéristiques du produit

Pour préfinancer le programme d'investissement, la commune de Saulnot décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant de 200 000€, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : euribor 3 mois + marge 1.80 %
- Décompte des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : 500 €
- Commission d'engagement : néant

Article 2 :

M. le maire ou à défaut l'un de ses adjoints, est autorisé à signer le contrat qui sera annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

→ Unanimité : **11 voix POUR**

EMPRUNTS Budgets Eau & Assainissement

Emprunt Budget assainissement sur 15 ans pour travaux assainissement 2017 auprès du CREDIT MUTUEL

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès du CREDIT MUTUEL, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 120 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux Fixe : 1.15 %
 - Périodicité : trimestrialités constantes en capital et intérêts
 - Frais, commissions : 0.10% du montant accordé, avec un minimum de 150 €
- Le conseil municipal retient cette proposition et autorise le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette affaire.

→ Unanimité : **11 voix POUR**

Crédit relais TVA budget assainissement sur 2 ans pour travaux assainissement 2017 auprès du CREDIT

MUTUEL

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès du CREDIT MUTUEL, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 34 000 €
 - Durée : 2 ans
 - Taux Fixe : 0.50 %
 - Périodicité : trimestrielle
 - Frais, commissions : 0.10% du montant accordé, avec un minimum de 150 €
- Le conseil municipal retient cette proposition et autorise le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette affaire.

→ Unanimité : **11 voix POUR**

Crédit relais TVA budget eau sur 15 ans pour AEP 2017 auprès du CREDIT MUTUEL

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès du CREDIT MUTUEL, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 49 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux Fixe : 1.15 %
 - Périodicité : trimestrialités constantes en capital et intérêts
 - Frais, commissions : 0.10% du montant accordé, avec un minimum de 150 €
- Le conseil municipal retient cette proposition et autorise le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette affaire.

→ Unanimité : **11 voix POUR**

Crédit relais TVA budget EAU sur 2 ans pour travaux AEP 2017 auprès du CREDIT MUTUEL

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès du CREDIT MUTUEL, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 15 000 €
 - Durée : 2 ans
 - Taux Fixe : 0.50 %
 - Périodicité : trimestrielle
 - Frais, commissions : 0.10% du montant accordé, avec un minimum de 150 €
- Le conseil municipal retient cette proposition et autorise le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette affaire.

→ Unanimité : **11 voix POUR**

ADMISSION en CREANCES ETEINTES

Un jugement en date du 11/06/2017, prononce le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, pour l'un de nos administrés. Dans la mesure où ce dossier se traduit concrètement par un coût de 218,66 € sur notre budget « Eau ». Le Maire propose de contester cette décision en référence à l'article L741-5 du code de la consommation. Après délibération, le conseil municipal approuve cette proposition.

→ **10 voix POUR, 1 abstention Mr LOMBARDET**

CONVENTION FOURRIERE

Le Maire relate le courrier émanant de Madame la Préfète de Haute-Saône, dans lequel cette dernière rappelle l'obligation pour toute commune de disposer d'une fourrière ou d'avoir une convention avec une fourrière pour permettre « *l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26.* » Le Maire propose que soient étudiées les différentes possibilités qui se présentent aujourd'hui à nous, sachant par ailleurs que de nouvelles structures pourraient voir le jour, d'ici la fin d'année.

CONVENTION CIMETIERE (tarifs et durée)

Les nouveaux tarifs et durées des Concessions Cimetière qui résulteront des accords avec les communes de Chavanne et de Villers-sous-Saulnot seront proposés lors du prochain Conseil Municipal.

CONVENTION de la surveillance du réseau souterrain de la Sapoie

Le Maire présente la mise à jour de la convention pour la surveillance du réseau souterrain de la Sapoie dans la zone d'influence de la carrière, transmise par M. CHAVANNE de G.D.F.C. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer cette convention.

➔ Unanimité : **11 voix POUR**

AFFAIRES DIVERSES

Ont été évoqués les sujets suivants :

- Présentation du rapport annuel d'activité 2016 du SYTEVOM par le maire
- Annonce du Comité départemental de spéléologie des journées nationales qui auront lieu à la Baume de Gonvillars les 7 et 8 octobre prochains.
- Demande d'un commerce itinérant de fabrication artisanale de Pizzas et de cuisine italienne.
- Lecture du courrier de la Fédération Française Equestre, nous signalant l'obtention de la médaille d'argent par Emilien Pannaux lors des championnats de France 2017, dans la catégorie « Club Carrousel 8 cav »

Séance levée à 21h45

Fait à Saulnot, le 02 octobre 2017.

C. GAUSSIN, maire.



